

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 27 septembre 2021

Délibération N°11 du 27 septembre 2021

Date de convocation 21.09.21 **Etaient présents : (14)**  
Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,  
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,  
Pascal Ancelot, Agnès Corruble, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,  
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 23

**Etaient Excusés : (9)**

Benoit Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Carole Dufils, Patrick Jouen ayant donné délégation à Christine Delcroix, Mickaël Lefevre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Julien Ménard ayant donné délégation à Agnès Corruble, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant donné délégation à Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Véronique Obin

### Urbanisme

#### Modification du périmètre de protection associé aux indices 68 et 69

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Philippe Gautrot, adjoint au maire

informe qu'un rapport d'étude a été produit le 15 Juin 2021 à la demande de Mme Mainnemare par le bureau d'études Explor-e pour adapter sur la propriété cadastrée section AO n°179 le périmètre de protection associé aux indices de cavités souterraines n°68 et 69 correspondant à une parcelle napoléonienne.

Le bureau d'études a procédé à une campagne de reconnaissance par sondages destructifs qui n'a révélé aucune anomalie liée à la présence d'une ancienne cavité souterraine d'origine anthropique. Il propose par conséquent d'adapter le périmètre des indices n°68 et n°69.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine Maritime a été sollicitée pour validation de la méthodologie de l'étude réalisée.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, suivant l'avis favorable de l'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer reçu le 17 septembre 2021 :

- de modifier le périmètre de sécurité des indices n°68 et 69 comme illustré sur le plan annexé à la présente.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Séance du 27 septembre 2021 - Page : sur 1

